



Remise de loyer pour travaux et quittancement

Par **voyageurtypique**, le **23/02/2012** à **10:52**

Bonjour

Je suis nouveau propriétaire d'un immeuble vétuste...

J'ai déjà effectué pas mal de travaux

Un de mes locataires fait des travaux en échange d'une modération de loyers...

J'aurais voulu savoir comment je dois éditer ses quittance

Le loyer total est de 600 euros.

La remise de loyer est de 350 euros par mois

Il me paye 250 euros par mois

Est ce que je dois lui éditer une quittance avec

Loyer total : 600 euros

Remise de loyers pour travaux : 350

A payer : 250 euros

Merci par avance

Par **janus2fr**, le **23/02/2012** à **11:05**

Bonjour,

Une quittance atteste qu'un paiement a été fait, elle ne peut donc pas être rédigée avec "à payer"...